

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue à huis clos, lundi 11 janvier 2021 à 19 h 00, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
Mmes les conseillères

M. le conseiller

Rémi Fortin
Lyne Gagnon
Johanne Fillion
Roger Vaillancourt
Berthier Fortin
Serge Fillion

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et
secrétaire-trésorière

Joyce Bérubé

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

En raison de la pandémie de coronavirus, l'arrêté 2020-004 du 13 mars 2020, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication. Les décrets subséquents qui prolongent l'état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020. L'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. La séance est enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité.

2021-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-01-002

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 7 décembre 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-01-003

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 7 décembre 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Madame la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-01-004 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 14 décembre 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-01-005 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 28 décembre 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Madame la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 décembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-01-006 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé Monsieur le conseiller Serge Fillion, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant vingt-sept mille deux cent quatre-vingts dollars et dix-sept (27 280,17 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de mille six cent vingt-trois dollars et onze (1 623,11 \$), et les salaires nets payés au montant de quatorze mille neuf cent neuf dollars et vingt (14 909,20 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total global de quarante-trois mille huit cent douze dollars et quarante-huit (43 812,48 \$). Ces dépenses sont payées par les chèques numérotés de 2051 à 2075.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2021-01-007 AUTORISATION – APPEL D'OFFRES REGROUPÉ – SERVICES PROFESSIONNELS D'EXPLOITATION DES STATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que le contrat avec la firme Nordikeau pour l'exploitation et les opérations des stations d'eau potable et des eaux usées se termine le 31 mai 2021;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

CONSIDÉRANT qu'il y a un intérêt avec certaines municipalités d'aller en appel d'offres regroupé pour les services professionnels;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Félicité s'est proposée pour préparer l'appel d'offres, la publier sur SEAO et faire l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à remettre à la Municipalité de Sainte-Félicité ses besoins pour l'exploitation et les opérations de ses stations de production d'eau potable et stations d'épurations des eaux usées pour la préparation du devis et de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-René-de-Matane accepte de payer la répartition des frais pour l'exécution des démarches;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise la Municipalité de Sainte-Félicité à préparer tous les documents nécessaires pour aller en appel d'offres regroupé pour l'exploitation et les opérations des stations de production d'eau potable et stations d'épuration des eaux usées.

QUE la durée du contrat devra être du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2026, soit d'une période de cinq (5) ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-01-008

DÉPÔT – LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des arrérages de taxes municipales, en date du 31 décembre 2020 par Mme Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-01-009

BUDGET ADDITIONNEL – PROJET « RECHARGEMENT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE DUFOUR » - TÉTRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT la décision du conseil municipal de reporté les travaux de rechargement granulaires sur une partie de la Route Dufour à une date ultérieure;

CONSIDÉRANT que la surface aura besoin d'une décontamination, d'un reprofilage et si requis, d'un remplissage de quelques trous que se seront formées depuis les travaux de rechargement;

CONSIDÉRANT l'offre de services, au montant de huit cents dollars (800,00 \$) de Tétra Tech Qi inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE confier à la firme Tetra Tech Qi inc. le mandat de réaliser les modifications aux devis, bordereaux et document d'appels d'offres pour les travaux additionnels au projet de traitement de rechargement de matériaux granulaires sur une partie de la Route Dufour.

D'accepter le budget d'honoraires professionnels au coût de huit cents dollars (800 \$) taxes en sus, tel qu'il appert dans l'offre de service datée du 11 janvier 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-01-010

AUTORISATION DE SIGNATURE – JOYCE BÉRUBÉ – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Joyce Bérubé au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT les fonctions et responsabilités que le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière comporte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que Monsieur le Maire, Rémi Fortin, signent pour et au nom de la Municipalité les effets bancaires (chèques);

QUE Madame Joyce Bérubé agit et intervient auprès des divers organismes en lien avec la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-01-011 PRISE D'ACTE - MOUVEMENT DU PERSONNEL – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE;

Il est proposé par Madame la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 6 mai 2019, à savoir :

Retour au travail

| | | |
|-------------------------|--|------------------|
| Régis Desrosiers | Journalier et opérateur surnuméraire de la machinerie municipale | 15 décembre 2020 |
|-------------------------|--|------------------|

Embauche

| | | |
|-----------------------|--|----------------|
| Sylvie Paradis | Adjointe administrative temporaire (période d'essai de 3 mois) | 4 janvier 2021 |
|-----------------------|--|----------------|

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-01-012 ACHAT DE MATÉRIEL – TABLETTE SAMSUNG, 32 GO DE STOCKAGE, ÉCRAN TACTILE DE 10,4 POUCES – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT l'absence d'une institution financière sur le territoire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT l'importance de l'encaissement des chèques des contribuables à la date prévue;

CONSIDÉRANT l'accessibilité au dépôt mobile qu'offre cet achat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'acheter une tablette Samsung, 32 go de stockage, à écran tactile de 10,4 pouces pour effectuer des dépôts mobiles offerts par les institutions financières.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-11-013 RÉSEAU BIBLIO DU BAS-ST-LAURENT – POLITIQUES DE PRÊT DE LIVRES – BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

D'approuver la politique de prêt de livre tel que suggéré par le Réseau Biblio du Bas-St-Laurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-01-014

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-03, INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU, ABROGEANT L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 103 ET ABROGEANT LES ARTICLES 7 À 10.3, INCLUSIVEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03 »

Mme la directrice générale, Joyce Bérubé, fait lecture du règlement numéro 2020-03.

CONSIDÉRANT QUE Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Joyce Bérubé a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2020-03;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par Monsieur Berthier Fortin lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2020-03, intitulé « Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau, abrogeant l'article 1 du règlement numéro 103 et abrogeant les articles 7 à 10.3, inclusivement du règlement numéro 2018-03 ».

QUE le règlement numéro 2020-03 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-01-015

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-04, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 »

Mme la directrice générale, Joyce Bérubé, fait lecture du règlement numéro 2020-04.

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Joyce Bérubé a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2020-04;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par Madame Lyne Gagnon lors de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2020-04, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2021 ».

QUE le règlement numéro 2020-04 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT L'AUTORISATION DE CERTAINES DÉROGATIONS MINEURES DANS LES LIEUX OÙ L'OCCUPATION DU SOL EST SOUMISE À DES CONTRAINTES PARTICULIÈRES POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ OU DE SANTÉ PUBLIQUE, DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT OU DE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL SOUS CERTAINES CONDITIONS, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008-06 »

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

Monsieur le conseiller Berthier Fortin donne avis de motion et dépôt du projet de règlement qui sera adopté à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement 2021-01, intitulé « Règlement concernant l'autorisation de certaines dérogations mineures dans les lieux où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général sous certaines conditions, modifiant le règlement 2008-06 ».

Le présent règlement modifie le règlement numéro 2008-06 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme » de la Municipalité de Saint-René-de-Matane afin d'autoriser certaines dérogations mineures en zone de contraintes naturelles ou anthropiques sur des dispositions ne concernant pas le cadre normatif relatif à la sécurité et à la protection de l'environnement.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucun sujet à traiter à ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DU PUBLIC

La séance ordinaire se tenant à huis clos, il n'y a pas de public.

2021-01-016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 11 janvier 2021, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 18.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Rémi Fortin, maire
Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

**Rémi Fortin
Maire**

**Joyce Bérubé
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**